

Conseil Municipal du 26 janvier 2017 - 20 h30

COMPTE RENDU N°33

PRÉSENTS : J. AZAM - C. BILHAC - E. BONAFE - J. CASTES - M. De BIASIO - J. DELAVALLEE - B. DEL ROX - R.M. SIFFRE - S. SILHOL - D. ZARAGOZA
ABSENTS excusés : F. BONNE - L. SEIGNOUREL - I. SILHOL - P. SOULAIROL -

01 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.

02 - Adoption du P.V. de la réunion du 14 décembre 2017

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 14 décembre 2017.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 14 décembre est adopté à l'unanimité.

03 – Hérault Energies – certificat d'économie d'énergie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier d'Hérault Energies concernant la convention de gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui arrive à échéance.

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie constitue l'un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique de l'Etat. Il repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Compte tenu du seuil élevé qui interdirait aux communes de prétendre à accéder individuellement à ce marché, Hérault Energie propose aux communes une mutualisation des économies d'énergies réalisées sur leurs installations d'éclairage public ainsi que dans leurs bâtiments.

La nouvelle convention serait conclue pour une durée de 3 ans (2018-2020). Hérault Energies conserve 15% pour couvrir les dépenses de gestion.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention Certificat Economie d'Energie d'Hérault Energies.

04 – Conseil d'administration SEML La Pérotoise des eaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le conseil d'administration de la SEML La Pérotoise est composé de 11 sièges (5 membres de la SAS l'eau des Condamines et 6 membres de la Mairie).

Il rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Clermontais exerce la compétence eau et assainissement. De ce fait, les sièges du conseil d'administration sont redistribués.

4 sièges sont attribués à la Communauté de Communes, 2 à la communes et 5 à la SAS.

La Communauté de Communes a désigné M REVEL, AZAM, DIDELET et BRUN comme représentants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M D ZARAGOZA et M De BIASIO comme représentant de la commune.

05 – Règlement Salle Le Peyral

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le règlement intérieur de la salle des fêtes du Peyral est inadapté car trop succinct. Il propose au Conseil de délibérer sur un nouveau modèle de règlement établi par les juristes du Centre de Formation des Maire et des Elus locaux (CFMEL).

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement de la salle Le Peyral et la convention de prêt.

06 – Projet de réfection rue Paul Valéry

- Approbation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le cabinet CETUR a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de réfection des rues Paul Valéry, Anatole France, de la Fontaine, de la Tour, par décision du Maire 2018/02.

Il présente l'avant-projet établi par le cabinet, d'un montant estimatif de 153 500 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de réfection des rues Paul Valéry, Anatole France, de la Fontaine et de la Tour établi par le Cabinet CETUR.

- Demande de subvention Conseil Départemental et Conseil Régional

Le Conseil Municipal est invité à solliciter une aide financière aussi élevée que possible du Département de l'Hérault et de la Région Occitanie pour la réalisation de ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour la réalisation de ce projet.

07 – Journal mensuel le Pérétois

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que de plus en plus de commerçants demandent l'insertion d'un encart à caractère publicitaire dans le bulletin mensuel « Le Pérétois ».

Jusqu'à présent, par manque de place, les services administratifs autorisaient la parution d'article informatif mais refusaient ceux à caractère publicitaire.

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur la possibilité de faire paraître ces encarts moyennant une participation variant selon la dimension de l'article. Dans ce cas, une régie de recettes devra être créée.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à la mise en place d'une participation pour insertion dans le journal mensuel le Pérétois, et décide la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des montants énoncés ci-dessous :

Dimension encart	Montant par numéro	Montant à l'année
5x8 cm	30 €	100 €
5x16 ou 8x10 cm	50 €	180 €
10x16 cm	80 €	320 €

Pour les encarts d'une dimension supérieure, le prix sera calculé au prorata sans réduction.

A déposer avant le 15 du mois.

08 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

1/12/2017 Vente par M Jean-Pierre SANCHEZ, Mme Annie SANCHEZ et Mme Françoise SANCHEZ d'une maison d'habitation située 1 rue Voltaire à M et Mme Philippe LEBAILLY

27/11/2017 Vente par M Guillaume BOUNY d'une maison d'habitation située 4 lot Campores à M et Mme Jacques LOPEZ

12/12/2017 Vente par M et Mme Jean-Pierre BLASER d'une maison d'habitation situées chemin de la Magdelaine et de vignes situées lieu-dit Les Cayres à M Christophe VETSCH

16/01/2018 Vente par M Serge, Robert, Michel et Alain VIEULES de Landes situées au lieu-dit Fonta Beneires à M Nicolas MAFFRE

16/01/2018 Vente par M Pierre LOPEZ d'un terrain à bâtir situé 6b av Marcellin Albert à M Romain GOETZ

b) Autres Décisions

2018/01 Décision du Maire portant signature de la convention d'honoraire avec Mme Agnès CARTIER et M Jacques CARTIER pour le projet de maison culturelle.

2018/02 Décision du Maire portant signature de la convention d'honoraire avec le Cabinet CETUR pour le projet de réfection de la rue Paul Valéry.

2018/03 Décision du Maire portant renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

09- Questions diverses

- Convention Hérault Energies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Hérault Energies a envoyé à la commune une convention qui a pour objet de préciser les conditions techniques et administratives du renforcement du réseau de distribution publique d'électricité « Poste Egalité ». Le financement d'un montant de 22382.03€ TTC pour les travaux d'électricité et 1202.66€TTC pour les travaux d'éclairage public, est pris en charge à 100% par Hérault Energies, mais soumis à la signature d'une convention bipartite.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'Hérault Energies relative au renforcement du réseau de distribution publique d'électricité « Poste Egalité ».

- Vente terrain M BRETHES

Le Conseil Municipal décide de céder la parcelle cadastrée D993 d'une superficie de 18 m² au prix de 150 € le m² soit 2700 € et mandate Monsieur le Maire pour informer M BRETHES de cette proposition.

- Résultat enquête population

Le Conseil Municipal prend acte des résultats des 75 questionnaires retournés et apporte les réponses qui seront communiquées avec le Pérétois.

Le secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC